



Travailler sans contrat à durée déterminée

Par **wrobel**, le **02/06/2008 à 16:26**

Bonjour,
Je suis actuellement secrétaire commerciale chez un photographe. La fin de mon dernie CCD date du 31 août 2007.
Depuis début septembre jusqu'à ce jour je n'ai aucun contrat de travail.
Je viens d'avoir l'opportunité de pouvoir travailler à l'EDF en passant par une agence Intérimaire en tant qu'assistante commerciale. Ce contrat débute le 16 juin jusqu'en novembre 2008 avec possibilité de CDI après.
Ma question est :
Puis-je quitter mon employeur actuel sans préavis puisque je n'ai pas de date de fin de contrat ?
SALUTATIONS ET MERCI.

Par **affairiste**, le **02/06/2008 à 17:40**

Bonjour,
Si actuellement vous n'avez pas de contrat de travail, vous êtes en droit de demander la requalification de ce contrat en CDI.
Vous pourriez ainsi obtenir des indemnités.
Avez vous des bulletins de paye ?
Cordialement.